

CADRE D'INTERVENTION EN RECONNAISSANCE

**CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES, COMMÉMORATION MATÉRIELLE, TOPONYMIE,
IDENTIFICATION ET CITATION**

Cahier 3

Annexes

Préparé par :

Division du patrimoine

Direction de l'urbanisme

Service de l'urbanisme et de la mobilité

18 mai 2021

Table des matières

A1. Bref historique de la reconnaissance municipale	3
A2. Définitions	10
A3. Bibliographie	16

A1. Bref historique de la reconnaissance municipale

Des marqueurs de reconnaissance ont sans doute été posés depuis les débuts de la présence humaine sur le territoire montréalais. Les premiers peuples vénèrent depuis longtemps leurs ancêtres, la faune et la flore qu'ils côtoient ainsi que de nombreux lieux, ayant souvent de grandes significations spirituelles. Ces reconnaissances, nommées par la voie des traditions orales et prenant parfois la forme de contes et légendes ou de lieux, ont parfois été transmises à travers le temps jusqu'à aujourd'hui. Les traditions orales étant en général, par leur nature même, moins présentes dans notre environnement actuel, c'est la fondation de Ville-Marie en 1642 et la position de Montréal en tant que métropole du Québec qui génèrent la plupart des gestes de reconnaissance matériels qui sont parvenus jusqu'à nous. Les premiers de ces gestes encore présents se manifestent dans la nomination des rues et des places – la toponymie – dès le 17^e siècle. S'ajoutent par la suite des marquages monumentaux intentionnels, qui apparaissent au début du 19^e siècle, d'abord pour souligner les victoires militaires de la mère patrie britannique ainsi que l'arrivée de certains événements de portée collective, comme l'épidémie de typhus, qui a coûté la vie à des milliers d'Irlandais. Puis dans la foulée de la vogue internationale d'implantation de monuments commémoratifs dans les villes au tournant du 20^e siècle, apparaissent à Montréal plusieurs sculptures commémoratives ou allégoriques, comme le monument à Sir George Étienne Cartier dans le parc du Mont-Royal. Par la suite, l'idée d'utiliser le bâti historique comme ensemble de monuments à reconnaître, née en France au siècle des Lumières, s'est étendue à toute l'Europe et, plus tardivement, à l'Amérique. Cette idée s'est concrétisée au Québec par l'adoption des premières lois de conservation des monuments historiques, dès 1922, jusqu'à l'entrée en vigueur de l'actuelle Loi sur le patrimoine culturel en 2011. Cette loi permet aujourd'hui aux municipalités d'enchâsser dans des documents législatifs l'identification d'éléments du patrimoine immatériel et de personnages, lieux et événements historiques, ainsi que la citation de biens patrimoniaux et de paysages culturels.

Cérémonie commémorative

Depuis toujours, l'île de Montréal semble avoir été le lieu de cérémonies commémoratives initiées par les différents groupes culturels qui ont habité et parcouru le territoire.

Chez les peuples autochtones qui ont fréquenté l'île et l'archipel de Montréal, les cérémonies commémoratives ont sans doute été nombreuses. Ce phénomène mériterait d'être étudié davantage. Ce que l'on sait, c'est que les cérémonies spirituelles ponctuaient de façon récurrente la vie des autochtones, qui ont toujours conservé une grande admiration pour leurs ancêtres et leurs aînés.¹

¹ *Ibidem*

D'autres types de cérémonies commémoratives sont apparus très rapidement après la fondation de Ville-Marie par Paul Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance. Témoin de cette période, la messe annuelle, célébrée à la basilique Notre-Dame encore aujourd'hui, rappelle la première messe sur le territoire a été célébrée par le père jésuite Barthélemy Vimont² dès le lendemain de l'arrivée des cofondateurs, sur le site qui s'appellera plus tard la pointe à Callière, le 18 mai 1642. Cette messe annuelle peut être considérée comme une cérémonie commémorative. D'autres cérémonies commémoratives ont par ailleurs sans doute été célébrées à Ville-Marie sous le régime français.

La petite mission française de Ville-Marie se développe lentement jusqu'à sa prise de contrôle dès 1760 par des élites politiques anglophones. Montréal obtient une première charte municipale en 1833. Ses élites économiques sont en grande partie anglophones, mais du point de vue identitaire, les francophones de la ville sont toujours largement majoritaires. Lors des fêtes du tricentenaire de 1942, c'est la fondation missionnaire, catholique et française de Ville-Marie que l'on choisit de commémorer comme le geste fondateur de la Ville, et non son incorporation par l'obtention de la charte municipale de 1833 et l'officialisation du nom de Montréal.³

Au 20^e siècle, de nombreuses cérémonies commémoratives se sont tenues, d'abord beaucoup pour commémorer les pertes de vie des soldats impliqués dans les deux guerres mondiales, comme l'Armistice en lien avec la Grande Guerre, célébrée chaque année le 11 novembre, la marche annuelle de la communauté irlandaise vers le Black Rock en mai depuis une centaine d'années, l'anniversaire de la fondation de Ville-Marie le 17 mai et plusieurs autres. Plus récemment, la commémoration des victimes du féminicide de l'École Polytechnique en 1989 est devenue une cérémonie annuelle, qui se déroule le 6 décembre de chaque année au belvédère Kondiaronk sur le mont Royal et à la place du 6-décembre-1989.

Commémoration matérielle

Le plus ancien monument commémoratif montréalais encore debout, la colonne Nelson, est complété en 1809 pour marquer la victoire de la flotte britannique dirigée par l'amiral Nelson sur la flotte française de Napoléon à la bataille de Trafalgar. Le monument aux Pionniers, par J-A-U Beaudry, est par la suite érigé pour le 250^e anniversaire de Montréal en 1892 à l'initiative de la Société historique de Montréal. Les monuments jouissent d'un engouement certain au Québec entre 1880 et 1930, représentant notamment des personnages issus de l'élite politique, financière ou religieuse, des héros civils et militaires ou des politiciens. À cette époque, ce sont surtout des regroupements de citoyens éminents ou des institutions qui financent ces

² <http://vieux.montreal.qc.ca/inventaire/fiches/chrono.php?per=1>

³ Bérubé, Harold. 2004. *Commémorer la ville : une analyse comparative des célébrations du centenaire de Toronto et du tricentenaire de Montréal*. Montréal, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal, in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Volume 57, Numéro 2, Automne 2003, p. 209–236. <https://www.erudit.org/fr/revues/haf/2003-v57-n2-haf726/009143ar/>

monuments à partir de souscriptions publiques. L'état ou la municipalité y participe rarement financièrement, sauf pour autoriser leur implantation sur le domaine public, jusqu'à ce que de fortes pressions les incitent à le faire. La Ville de Montréal commence alors au début du 20^e siècle à financer et à ériger de nombreux monuments commémoratifs dans ses parcs et ses espaces publics, par exemple le monument à Louis-Hippolyte La Fontaine, dans le parc éponyme. Par la suite, les deux grandes guerres mondiales donnent lieu à l'érection de «monuments aux morts» par le gouvernement du Dominion dans tout le Canada, y compris dans plusieurs lieux publics montréalais, dans le but de consolider l'identité canadienne.

Entre 1950 et 1990, on constate un déclin de la vogue des monuments commémoratifs. L'érection de monuments commémorant des faits, des personnages, des pratiques culturelles significatives ou des lieux importants – selon la définition de la Politique du patrimoine – se fait rare. Le rapport Arpin sur le patrimoine culturel du Québec, publié en 2000, parle d'une période de «quasi-purgatoire» de la commémoration par l'État québécois depuis les années 1950.⁴ Il semble que la situation soit la même à la Ville de Montréal pendant cette période.

Les municipalités et gouvernements optent alors plutôt pour la réalisation d'œuvres d'art publiques et l'intégration d'œuvres d'art à l'architecture. De nouvelles œuvres artistiques à part entière, qui évoquent une intention artistique ou des valeurs communes plutôt que de commémorer un personnage ou un événement historique, s'implantent peu à peu dans la ville. Cette tendance se traduit lors des grands événements internationaux tenus à Montréal tels que l'Exposition universelle de 1967 et les Jeux olympiques de 1976. Parmi les œuvres d'art public de cette période, les plus importantes sont sans contredit *Trois disques (L'Homme)* d'Alexander Calder (1967) et *La joute* de Jean-Paul Riopelle (1976). La Politique d'intégration des arts à l'architecture, mise en place dans les années 1980 par le gouvernement du Québec, lance une période significative en termes d'implantation d'œuvres d'art publiques. Dans le cadre de cette politique, la Ville de Montréal fait l'acquisition d'œuvres d'art pour ses nouvelles constructions, notamment ses bibliothèques.

Au cours des années 1990, l'installation d'aménagements combinés à des œuvres d'art commémoratives apparaît graduellement dans le paysage montréalais. Un exemple de ce nouveau type de commémoration est la *Nef pour quatorze reines* en hommage aux victimes de la tragédie de l'École polytechnique, réalisée par l'artiste Rose-Marie Goulet et l'architecte paysagiste Marie-Claude Robert en 1999, qui a redéfini une place publique du quartier Côte-des-Neiges en la renommant *place du 6-Décembre-1989*. Le panneau explicatif de cet événement, d'abord installé en 2006, a été modifié depuis qu'il a été reconnu officiellement comme féminicide le 6 décembre 2019.

En parallèle de ces innovations dans le domaine de la commémoration au cours de cette période, la demande pour des monuments figuratifs avec une posture plus traditionnelle refait surface. Un exemple de ce retour est l'érection du monument à l'ancien maire Jean Drapeau en

⁴ Groupe conseil sur la politique du patrimoine du Québec. 2000. *Notre patrimoine, un présent du passé* (Rapport Arpin), Québec, p. 82. <https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/rapport-Arpin-complet.pdf>

2001, à peine deux ans après sa mort, par l'artiste Annick Bourgeau, sur la place De La Dauversière, ou le monument en hommage à Émile Nelligan, par Roseline Granet (2005) au square Saint-Louis. Aujourd'hui, avec des installations demandées par plusieurs citoyens et groupes de citoyens, la demande pour des monuments commémoratifs sur le domaine public ne semble pas en voie de s'estomper.⁵ Dans la foulée des déboulonnages des monuments aux confédérés états-uniens, le phénomène des demandes de retrait de commémorations matérielles se présente comme un nouvel enjeu à Montréal. Un exemple récent est le retrait, requis à la suite d'actes de vandalisme, de la statue à sir John Alexander Macdonald du monument dans lequel elle se trouvait le 29 août 2020 en est une illustration.

Toponymie

Les communautés autochtones qui ont fréquenté et habité l'île de Montréal ont de tout temps attribué des noms aux lieux pour s'orienter et marquer leurs symboles spirituels. Le fleuve et les rivières étaient notamment considérés comme des « chemins qui marchent » et avaient une valeur spirituelle tout autant que structurante. Chez les communautés mohawks, les traditions orales nous apprennent que Montréal était appelée « Tiohtià:ke » (Là où les courants se séparent), qui réfère aux nombreux chemins d'eau séparés par les îles de l'archipel de Montréal.

L'usage de ces noms de lieux-dits a sans doute été adopté par les premiers Européens qui ont fréquenté l'île de Montréal dès le 16^e siècle. Canada, Québec, Ottawa et Hochelaga sont des noms dérivés des langues autochtones. Mais l'histoire écrite de la toponymie urbaine montréalaise commence plus spécifiquement en 1672, lorsque le supérieur des sulpiciens, François Dollier de Casson (1636-1701), planifie le premier tracé de rues à l'intérieur des fortifications. Ces noms sont souvent descriptifs (rue de l'Hôpital, rue du Saint-Sacrement), ou rappellent les saints patrons de personnages qui ont marqué l'histoire de la ville. Par exemple, la rue Saint-Paul rappellerait Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve (1612-1676).

Le premier inspecteur montréalais et alors seul fonctionnaire municipal, l'arpenteur Louis Charland (1772-1813), poursuit dans les faubourgs les voies de circulation qui rejoignent les vieilles rues nommées par Dollier de Casson et en adopte les toponymes. Jacques Viger (1787-1858), qui remplace Charland à son décès, constituera un relevé complet des rues et ruelles de la ville.

En 1818, des planchettes de bois, sur lesquelles sont inscrits les noms des rues, sont installées aux intersections des rues et devant les places publiques. À partir de 1851, les odonymes y

⁵ Plusieurs données historiques de cette section sont tirées de Cloutier, Ginette (2005) et de Malack, Dominique-Valérie (2003). Voir bibliographie.

sont inscrits en français et en anglais. À cette époque, la plupart des rues prennent les noms des propriétaires qui lotissent leurs terres et des membres de leurs familles.

Suivant l'expansion urbaine sans précédent du début du 20^e siècle, la Ville de Montréal intègre plusieurs des municipalités qui l'entourent, le point culminant étant l'annexion de la Cité de Maisonneuve en 1918. Au fil de ces annexions, plusieurs modifications aux noms de rues sont apportées afin d'éviter les dédoublements qui nuisent au bon repérage. Les élus municipaux attribuent alors principalement des noms de rues et de places publiques en souvenir des grands personnages de l'histoire montréalaise.

En 1943, la Ville crée un *Comité de toponymie et des monuments historiques*. Ce comité consultatif adresse ses recommandations au directeur du Service de l'urbanisme, qui les achemine ensuite au comité exécutif. Le rôle du comité est de proposer des odonymes pour les nouvelles voies et d'élaborer des politiques générales de dénomination. Au fil des années, sous différentes formes, plusieurs comités et commissions se succéderont, portant toujours le mandat de recommander des noms aux instances décisionnelles de la Ville.

Avec l'adoption de la *Charte de la langue française* par le Gouvernement du Québec en 1977, la Commission de toponymie du Québec obtient la responsabilité d'officialiser l'ensemble des toponymes municipaux. Appliquant les règles d'écriture et critères de choix de noms mis de l'avant par la Commission, la Ville doit dorénavant s'assurer que sa toponymie respecte cette Charte.

La réorganisation municipale de 2002 a eu pour effet d'agrandir considérablement le territoire de la Ville de Montréal. Dès lors, les décisions en matière de toponymie relèvent du Conseil municipal, et la Division du patrimoine, de concert avec le comité de toponymie de la Ville, recommande les nouvelles dénominations et s'assure de mettre en valeur le patrimoine toponymique hérité des siècles passés. Pour ce faire, l'appui des arrondissements et la collaboration des différents comités et sociétés d'histoire locales représentent des atouts majeurs pour la recherche de nouveaux noms.

Ces dernières années, les nouvelles dénominations toponymiques visent à faire connaître l'histoire et la géographie de Montréal, s'inspirent de l'environnement immédiat et cherchent à marquer la présence de groupes qui demeurent sous-représentés dans la toponymie comme les femmes, les peuples autochtones et les communautés culturelles. L'opération *Toponym'Elles*, mise en place en 2016, vise justement à augmenter la visibilité des femmes par la constitution d'une banque de noms de femmes ou liés à l'histoire des femmes qui sert d'inspiration pour les nouvelles dénominations qui se veulent paritaires. Par ailleurs, la mise sur pied en 2019 d'un comité de toponymie autochtone, dans la mouvance de *Montréal, métropole de réconciliation*, permet d'envisager avec confiance le développement d'une toponymie qui reflète l'apport des premiers occupants du territoire. Le travail de ce comité a été mis à profit

dans la récente dénomination de la rue Atateken, en remplacement de l'ancien toponyme « rue Amherst ».⁶

Identification

Au Canada, la reconnaissance des personnages, lieux et événements historiques prend forme avec la création de la *Commission des monuments et lieux historiques nationaux du Canada* en 1919. Au Québec, le pouvoir pour le Gouvernement et les municipalités d'identifier des éléments du patrimoine immatériel, des personnages historiques décédés, des événements ou des lieux historiques n'existe que depuis la promulgation de la Loi sur le patrimoine culturel dans sa forme actuelle en 2011. À l'échelle du Gouvernement du Québec, plusieurs personnages, notamment les anciens premiers ministres, événements, lieux et savoir-faire ont été désignés. Certaines municipalités se sont déjà prévaluées de la disposition leur permettant d'identifier des éléments du patrimoine immatériel, notamment la Technique de la ceinture fléchée de L'Assomption. La Ville de Montréal ne s'est toutefois pas encore prévaluée de ce pouvoir.⁷

Citation

Au Québec, la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique* est promulguée en 1922. Cette loi permet le classement de trois premiers monuments historiques, dont le château De Ramezay à Montréal. En 1952, la *Loi relative aux monuments, sites et objets historiques ou artistiques* vient modifier la loi précédente. Dans les années 1960, l'État québécois décide de se doter d'outils d'intervention plus efficaces en matière de patrimoine en adoptant la *Loi des monuments historiques*, qui permet désormais d'étendre la protection légale à tout un territoire et non plus seulement à des éléments particuliers. C'est dans cette foulée qu'est nommé l'Arrondissement historique de Montréal, communément appelé le Vieux-Montréal. En 1972, la *Loi sur les biens culturels* accorde au ministre des Affaires culturelles, et non plus au Conseil exécutif du Gouvernement du Québec, le pouvoir de classer ou de reconnaître un bien, même contre la volonté de son propriétaire. L'adoption d'un nouveau chapitre sur la protection des biens culturels par les municipalités en 1985 permet aux municipalités de protéger leur patrimoine immobilier par deux mesures distinctes : la citation d'un monument historique et la constitution d'un site du patrimoine. C'est grâce à cette disposition que le Site du patrimoine du Mont-Royal a été constitué en 1987.

⁶ Plusieurs données historiques de cette section sont tirées de : Ville de Montréal. 1996. *Les rues de Montréal : répertoire historique*. Montréal : Les Éditions du Méridien, 547 p.

⁷ Plusieurs données historiques de cette section sont tirées du site internet du ministère de la Culture et des communications <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5122>

L'entrée en vigueur en 2012 de la *Loi sur le patrimoine culturel* marque une nouvelle étape dans l'histoire de la protection du patrimoine culturel au Québec. Elle a pour objet la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission des biens patrimoniaux (mobiliers et immobiliers), comme la loi précédente, mais aussi des paysages culturels patrimoniaux, du patrimoine immatériel, des personnages, des événements et des lieux historiques.⁸

Le corpus montréalais des biens cités entre 1987 et 2002 témoigne des considérations patrimoniales qui prévalaient à l'époque. Parmi ces sites et immeubles, soulignons la constitution du site du patrimoine du Mont-Royal en 1987, un geste précurseur visant à reconnaître la richesse du patrimoine « historique et naturel » de la montagne. Cette première citation est ensuite suivie d'autres attributions de statuts visant surtout le patrimoine plus monumental (lieux de culte, couvents, théâtres, résidences cossues), ou rappelant le passé villageois ou rural de certains secteurs de la ville. Certaines citations ont par ailleurs été faites dans un contexte d'urgence afin d'éviter la démolition d'immeubles ou d'assurer un meilleur contrôle des interventions.

Après une pause de plusieurs années, la Ville de Montréal a procédé entre 2007 et 2012 à la citation de huit immeubles dont deux incontournables du patrimoine moderne montréalais, soit Habitat 67 et la station-service conçue par l'architecte Mies van der Rohe à l'île des Sœurs. La Ville a également cité deux sites patrimoniaux, soit une partie de l'île Sainte-Hélène en 2007 ainsi que le square Dorchester et la place du Canada en 2012. Cette période est aussi marquée par l'élaboration et l'adoption d'un processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial des lieux et l'élaboration de règlements de citation plus précis et opérationnels comportant les motifs de citation, l'identification des principales caractéristiques du bien protégé et des conditions de conservation et de mise en valeur.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le patrimoine culturel* en 2012, les municipalités peuvent citer une plus grande diversité de biens, soit des objets ou des documents municipaux, ou des intérieurs de bâtiments, ce que ne permettait pas l'ancienne loi. La Ville de Montréal ne s'est pas encore prévalu de ces nouveaux pouvoirs.

⁸ Plusieurs données historiques de cette section sont tirées du site internet du ministère de la Culture et des communications <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5122>

A2. Définitions

Art public

Comprend l'ensemble des œuvres d'art situées sur le domaine public, tels que les places et les parcs, ou intégrées à des édifices ou à des aménagements paysagers. Ce corpus est principalement constitué de sculptures, de monuments, de murales, d'œuvres virtuelles et d'éléments du paysage.

Cérémonie commémorative

Cérémonie, fête ou geste protocolaire posé par l'administration municipale pour rappeler un événement passé ou reconnaître des personnes décédées, des événements historiques ou des anniversaires significatifs à l'échelle montréalaise.

Citation

La citation est un statut légal octroyé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, qui permet à une municipalité de protéger en tout ou en partie un bien patrimonial et d'encadrer certaines interventions le visant. C'est le plus haut niveau de reconnaissance qu'une municipalité peut accorder à un bien ou une partie de son territoire présentant un intérêt patrimonial et dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Commémoration

La commémoration renvoie à l'ensemble des gestes visant à rappeler des faits, des personnages, des pratiques culturelles significatives ou des lieux importants dans l'histoire de Montréal. Ces gestes peuvent comprendre autant l'installation de monuments, de cénotaphes, de plaques ou œuvres d'art public que des aménagements urbains, des cérémonies, des déclarations ou des désignations toponymiques. (Ville de Montréal. *Politique du patrimoine*, mai 2005. p. 55)

Commémoration matérielle

La commémoration matérielle renvoie à l'ensemble des gestes visant à rappeler des faits, des personnages ou des pratiques culturelles significatives par l'érection de monuments, la pose de plaques ou la réalisation d'un aménagement sur le domaine public. Les cérémonies commémoratives sont des gestes de commémoration immatériels éphémères, alors que les installations de commémoration matérielle prennent la forme d'interventions pérennes.

Document patrimonial

Selon le cas, un support sur lequel est portée une information intelligible sous forme de mots, de sons ou d'images, délimitée et structurée de façon tangible ou logique, ou cette information elle-même, qui présente un intérêt pour sa ou ses valeurs patrimoniales, notamment des archives.

Énoncé de l'intérêt patrimonial

Document public préparé par la Division du patrimoine qui expose les différentes valeurs (historique, symbolique, architecturale, paysagère, sociale...) d'un lieu, d'un savoir-faire, d'un personnage, d'un événement ou d'un phénomène, et qui identifie les caractéristiques qui expriment ces valeurs. Chaque énoncé est réalisé sur la base d'une documentation préalable et des réflexions d'un groupe de travail spécifiquement constitué pour un lieu donné (secteur, ensemble, bâtiment, monument, jardin, paysage...) ou un événement du patrimoine immatériel, dans un objectif de connaissance et de valorisation du patrimoine. Les énoncés sont publiés sur le site Internet de la Division du patrimoine.

Événement historique

Fait qui s'est produit dans le passé ou l'aboutissement d'un processus historique reconnu comme significatif dans l'histoire de Montréal ou dans un domaine de cette histoire. Il peut être associé à une date précise, mais il peut aussi être lié de façon plus large à une période historique. L'événement historique peut s'être déroulé à l'extérieur de Montréal et avoir eu des répercussions exceptionnelles dans l'histoire de Montréal.

Identification

Pouvoir accordé aux municipalités du Québec, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de reconnaître des éléments du patrimoine immatériel, des personnages, des lieux ou des événements historiques présentant un intérêt patrimonial et dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public à l'échelle de leur territoire.

Identité montréalaise

Dans le contexte du Cadre d'intervention en reconnaissance, le concept d'identité montréalaise fait référence non pas à une identité personnelle, par exemple de genre, à une identité sociale, par exemple liée à un groupe d'âge ou à une origine ethnique, mais à une identité territoriale utilisée en géographie pour étudier la relation concrète ou symbolique des individus ou des groupes sociaux à l'espace. L'identité montréalaise fait donc référence au sentiment d'appartenance que les Montréalaises et Montréalais entretiennent à l'endroit du territoire de la Ville de Montréal et de ses 19 arrondissements dans leurs particularités urbaines de diverses densités, et de son histoire particulière.

Immeuble patrimonial

Tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique,

notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain. (Extrait de la Loi sur le patrimoine culturel)

Immeuble patrimonial cité

Tout bien immeuble qui présente un intérêt patrimonial et qui a fait l'objet d'une citation par le conseil municipal en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Immeuble patrimonial classé

Tout bien immeuble qui présente un intérêt patrimonial et qui a fait l'objet d'un classement en vertu de l'article 29 de la Loi sur le patrimoine culturel

Intérêt patrimonial

Importance ou signification d'un lieu basée sur les valeurs que lui attribue à un moment défini une population, une génération ou un groupe donné. L'énoncé patrimonial en fait la synthèse (Ville de Montréal, 2008)

Lieu historique

Emplacement reconnu comme significatif dans l'histoire de Montréal ou dans un domaine de cette histoire. Il peut être associé à un personnage, à un groupe ou à un événement significatif et doit être situé à Montréal.

Objet patrimonial

Tout bien meuble, autre qu'un document patrimonial, qui présente un intérêt pour sa ou ses valeurs patrimoniales, notamment une œuvre d'art, un instrument, de l'ameublement ou un artefact.

Ouvrage de génie civil d'intérêt

Un ouvrage de génie (viaduc, pont, etc.) qui témoigne d'un savoir-faire ou d'une esthétique propre à une période donnée du développement de Montréal, notamment l'utilisation de matériaux ou de techniques constructives particulières.

Patrimoine archéologique

Comprend les couches de sol, les vestiges, les objets mis au jour et toute autre trace de l'existence humaine en provenance de lieux où se sont exercées des activités. Il s'agit notamment de structures, de constructions, de groupes de bâtiments et de sites aménagés ainsi que leur environnement et de tous les témoins mobiliers qui y sont associés.

Patrimoine archivistique

Comprend des plans, des photographies, des films, des enregistrements sonores et informatiques et des documents écrits témoignant des réalisations d'une foule de personnes et d'institutions ayant œuvré à Montréal. Il constitue l'ensemble des documents produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou dans l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale.

Patrimoine bâti

Comprend les diverses formes urbaines caractéristiques de Montréal et leurs composantes, telles que la trame de rues, les infrastructures ou d'autres éléments structurants du domaine public, de même que des immeubles et des ensembles d'immeubles, incluant les particularités de leurs sites et leurs divers modes d'intégration au paysage. Le patrimoine bâti couvre aussi de nombreuses catégories de biens liés aux modes de vie ou à des usages spécifiques dans un contexte sociohistorique donné.

Patrimoine immatériel

Les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public. (Extrait du glossaire du MCCQ, qui définit les termes fréquemment employés dans la Loi sur le patrimoine culturel.)⁹

Patrimoine mobilier

Comprend les collections municipales à caractère archéologique, documentaire, ethno-historique et scientifique. Il inclut autant les œuvres de création que les objets archéologiques, les spécimens végétaux ou animaliers et le mobilier corporatif, industriel et urbain.

Patrimoine paysager

Comprend les sites, les ensembles aménagés et les parties de territoire dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Composé d'éléments naturels et culturels, le paysage évolue dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains.

Patrimoine naturel

Comprend principalement les sites et les ensembles naturels, les écoterritoires et les milieux riverains et aquatiques. On y trouve les formations physiques, biologiques et hydrographiques importantes à Montréal ainsi que les milieux de vie assurant l'équilibre des espèces vivantes, tant végétales qu'animales, qui sont présentes en milieu urbain.

⁹ <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5037> (26 avril 2021)

Paysage

Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (Conseil de l'Europe, 2000)

Personnage historique

Personne ayant réellement existé et ayant joué un rôle reconnu comme significatif dans l'histoire de Montréal ou dans un domaine de cette histoire. Il peut également s'agir d'un groupe de tels personnages. Le personnage peut provenir de Montréal, mais avoir acquis sa notoriété à l'extérieur de Montréal. Le personnage peut provenir de l'extérieur de Montréal, mais s'être illustré à Montréal. Le personnage peut aussi provenir de l'extérieur de Montréal, et ses actions peuvent avoir eu des répercussions significatives dans l'histoire de Montréal.

Reconnaissance

Reconnaissance (cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification ou citation) accordée par la Ville de Montréal pour la contribution à la société montréalaise des bienfaits reçus de la part d'un individu, d'un groupe d'individus, d'un événement historique, d'un savoir faire, d'un lieu, d'un bâtiment ou d'une collection de biens mobiliers.

Site archéologique

Tout site témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique. (MCCQ)

Site patrimonial

Un lieu, un ensemble d'immeubles ou un territoire qui présente un intérêt pour sa ou ses valeurs patrimoniales.

Site patrimonial

Un lieu, un ensemble d'immeubles ou, dans le cas d'un site patrimonial visé à l'article 58 de la Loi sur le patrimoine culturel, un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

Site patrimonial cité

Lieu ou ensemble d'immeubles qui a fait l'objet d'une citation par le conseil municipal en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel

Site patrimonial classé

Lieu ou ensemble d'immeubles qui a fait l'objet d'un classement en vertu de l'article 29 de la Loi sur le patrimoine culturel

Site patrimonial déclaré

Territoire qui a fait l'objet d'une déclaration par le gouvernement du Québec en vertu de l'article 58 de la Loi sur le patrimoine culturel

Site patrimonial potentiel

Lieu, ensemble d'immeubles ou territoire identifié au Plan d'urbanisme qui pourrait faire l'objet d'études détaillées en vue d'établir la pertinence de constituer de nouveaux sites patrimoniaux.

Toponymie

La toponymie consiste en la désignation des lieux. Chaque dénomination comprend un élément générique décrivant la nature de l'entité dénommée, et un élément spécifique particularisant le lieu. En tant qu'activité courante de la Ville, la toponymie représente un véhicule privilégié de perpétuation de la mémoire de faits, de personnages, de pratiques ou de lieux. (Ville de Montréal. *Politique du patrimoine*, mai 2005. p. 56)

Valeurs montréalaises

Les valeurs montréalaises contemporaines sont celles énoncées dans la version la plus récente de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, publiée et révisée périodiquement par la Ville de Montréal.

Valeur patrimoniale

Importance ou signification symbolique, paysagère, historique, artistique ou autre perçue par une population, une génération ou un groupe à un moment donné. (Getty Conservation Institute 2002).

A3. Bibliographie

Cloutier, Ginette. 2005. *Le contexte de commémoration dans les villes nord-américaines. Plaques, monuments et art public commémoratifs*. Montréal : Ville de Montréal, 63 pages plus annexes.

Commission de la capitale nationale du Québec. 2005. *Politique de commémoration dans la capitale*. Collection Documents.

Commission des biens culturels du Québec. 1998. *Pour une politique de commémoration au Québec : bilan et pistes de discussion*.

Commission des lieux et monuments historiques du Canada. 2003. *Politiques, critères et lignes directrices*.

Gouvernement du Québec. 2000. *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*, Québec : Éditeur officiel du Québec, c. 56, ann. I; 2017, c. 16, a. 1.t, chapitre C-11.4.

Gouvernement du Québec. 2012. *Loi sur le patrimoine culturel*. Québec : Éditeur officiel du Québec, chapitre P-9.002, 51 pages.

Gouvernement du Québec. 2015. *Guide toponymique municipal. Les noms de lieux : une responsabilité partagée*. Québec : Éditeur officiel du Québec, 17 pages.

Groupe conseil sur la politique du patrimoine du Québec. 2000. *Notre patrimoine, un présent du passé* (Rapport Arpin), Québec, 241 pages.

Malack, Dominique-Valérie. 2003. *Identités, mémoires et constructions nationales; la commémoration extérieure à Québec, 1889-2001*. Université Laval.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec et Ville de Montréal. 1998. *Le patrimoine de Montréal. Document de référence*.

Parcs Canada. *Montréal, une ville d'histoire. Guide des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale sur l'île de Montréal*. 2004.

UNESCO. 2004. *Conférence internationale sur la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel : Vers une approche intégrée*. UNESCO : Nara, Japon, 308 p.

UNESCO. 2004. *WHC-04/7 EXT.COM/INF.9. Déclaration de Yamato sur les approches intégrées de la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel concernant le patrimoine*. UNESCO : Paris, 12 p.

UNESCO. 2011. *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial* (Deuxième édition). UNESCO : Paris, 144 p.

Vallée Bernard. 2014. *Élaboration de critères de sélection visant à encadrer le développement de la toponymie de la Ville de Montréal*. Montréal : Division du patrimoine, Direction de la culture, 56 p.

Vallée Bernard. 2014. *Guide pour choisir une dénomination toponymique. Document de travail*. Montréal : Division du patrimoine, Direction de la culture, 22 p.

Ville de Montréal. 1996. *Les rues de Montréal : répertoire historique*. Montréal : Les Éditions du Méridien, 547 p.

Ville de Montréal. 2005. *Politique du patrimoine*, 97 pages.

Ville de Montréal. 2012. *Diagnostic des pratiques commémoratives à la Ville de Montréal*. Montréal, 22 pages

Ville de Montréal. 2012. *Montréal, son histoire et ses témoins. Document de travail*. Ville de Montréal, 82 p.

Ville de Montréal. 2017. *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise. Plan d'action en patrimoine 2017-2022*. Montréal, 67 pages.

Ville de Montréal. 2017. *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, 3^e édition.

Ville de Québec. 2005. *Politique culturelle*.

Ville de Québec. 2013. *Cadre d'intervention en commémoration*. Québec, 17 pages.

Références sur Internet

Assemblée nationale française. Bicentenaire de la naissance de Victor Hugo :

<http://www.assemblee-nationale.fr/evenements/victor-hugo-3.asp>

Bérubé, Harold. 2004. *Commémorer la ville : une analyse comparative des célébrations du centenaire de Toronto et du tricentenaire de Montréal*. Montréal, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal, in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Volume 57, Numéro 2, Automne 2003, p. 209–236.

<https://www.erudit.org/fr/revues/haf/2003-v57-n2-haf726/009143ar/>

UNESCO. 2004. *WHC-04/7 EXT.COM/INF.9 Déclaration de Yamato sur les approches intégrées de la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel concernant le patrimoine*.

<file:///S:/BureauPatrimoine/Comit%C3%A9s%20sectoriels/Reconnaissance/Archives%20du%20>

[comit%C3%A9/R%C3%A9f%C3%A9rences%20savantes/UNESCO_Yamato_whc04-7extcom-inf09f.pdf](#)

UNESCO. 2004. *Conférence internationale sur la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel : Vers une approche intégrée*. UNESCO : Nara, Japon.
[file:///C:/Users/ulabezr/Downloads/UNESCO_Yamato_Colloque.pdf](#)

Gouvernement du Québec. *Historique de la protection du patrimoine culturel au Québec* :
<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5122>

Groupe conseil sur la politique du patrimoine du Québec. 2000. *Notre patrimoine, un présent du passé* (Rapport Arpin) :
<https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/rapport-Arpin-complet.pdf>

Ministère de la Culture et des Communications. *Histoire de la protection du patrimoine au Québec* : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5122>

Mission chez nous. *La spiritualité autochtone. Les rituels et cérémonies*.
<https://www.missioncheznous.com/la-spiritualite-autochtone/les-rituels-et-ceremonies/>

Parcs Canada. 2019. *Cadre pour l'histoire et la commémoration*. Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le directeur général de l'Agence Parcs Canada :
<https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/plan/cadre-framework>